

comités permanents compétents de la Chambre des communes. Ce serait évidemment un cauchemar pour les fonctionnaires et les ministres de la Couronne mais, monsieur l'Orateur, je suis convaincu qu'un tel changement est essentiel pour permettre au Parlement d'exercer une surveillance sur les fonctionnaires, la bureaucratie gouvernementale et les tracasseries administratives, surveillance que nettement le public canadien veut le voir exercer.

Monsieur l'Orateur, sous quelle forme est-ce que j'envisage cette surveillance accrue des députés? Ma solution serait d'ajouter un rôle élargi d'enquête, dont une soumission automatique des rapports annuels, à une utilisation meilleure et plus efficace des instruments dont disposent déjà nos comités. Le Sénat a vraiment donné l'exemple à la Chambre des communes en engageant volontiers des experts. A la Chambre des communes, nous hésitions à le faire dans le passé, mais rien dans notre Règlement n'interdit l'engagement d'experts pour contrebalancer l'avantage que les fonctionnaires peuvent avoir par rapport aux députés au point de vue connaissances spéciales.

Je soutiens que les députés, tant ceux de l'opposition que les ministériels de l'arrière-ban, ne pourront jamais jouer le rôle efficace que le public attend d'eux en matière de modification des lois ou de programmes du gouvernement, de surveillance de la bureaucratie gouvernementale, s'ils ne se dotent pas, ainsi que leurs comités, des moyens voulus pour rivaliser avec les fonctionnaires sous le rapport des connaissances spécialisées.

M. Alexander: D'accord!

M. Watson: Les cyniques pourront dire qu'il n'est pas possible d'élargir ainsi le rôle des comités, car tout gouvernement s'attirerait des ennuis en donnant aux comités parlementaires leurs coudées franches, ce qu'ils auraient si les rapports annuels leur étaient soumis, et d'ordinaire, les gouvernements ne veulent pas avoir d'ennuis. De plus, les traditionalistes de l'opposition officielle et des autres partis verraient en cela un signe avant-coureur du régime de congrès. Il n'en est rien, monsieur l'Orateur. J'estime que le genre de député que nous retrouvons présentement en cette enceinte et qui y siègera à l'avenir ne continuera plus à accepter que son rôle principal, comme député ministériel de l'arrière-ban, consiste à voter pour maintenir le gouvernement au pouvoir ou à appuyer la politique du parti, s'il est membre de l'opposition. Les députés conviendront que pour qu'un rôle élargi d'enquête soit efficace, tous les partis représentés à la Chambre devront alors modifier leur attitude à l'égard des travaux courants des comités.

De toute évidence, le rôle d'enquête d'un comité ne sera efficace que si l'enquête est menée sans trop d'esprit de parti. Des comités ont assumé ce rôle avec succès dans des législatures précédentes et leur réussite s'explique du fait que tous les députés ont fait taire leurs préjugés politiques.

D'autres changements d'attitude seront nécessaires à un rôle élargi d'enquête. Le gouvernement devra apprendre à s'accommoder de rapports de comités qui le critiquent et lui sont peu favorables, et l'opposition devra se garder d'exploiter ces rapports défavorables à ses fins politiques. Le gouvernement, tout comme l'opposition devraient considérer ces rapports qui, aux termes de notre Règlement, n'engagent pas le gouvernement, comme autant de moyens d'alerter et d'informer l'opinion publique. Le gouvernement serait en droit de ne pas tenir compte d'un rapport, mais à moins d'être absolument sûr de son fait, il

Budget—M. Kuntz

le ferait à ses risques et périls. Il va sans dire que si l'on élargit le rôle des comités et si ceux-ci multiplient leurs rapports, il faut modifier le temps attribué à la discussion de ces rapports selon le Règlement de la Chambre.

• (1630)

Comment devons-nous arriver à accroître cette possibilité de prendre des renseignements? Le gouvernement pourrait le faire par une simple déclaration d'intention qui serait suivie du renvoi des rapports aux comités appropriés et qui ne lierait pas nécessairement les gouvernements ultérieurs ou,—et je préférerais cette solution,—pour rendre le changement plus permanent, la Chambre accepterait d'insérer ce renvoi d'office dans le Règlement de la Chambre.

J'insiste auprès du premier ministre (M. Trudeau) et du gouvernement pour qu'ils examinent sérieusement la possibilité d'accroître le rôle des comités, pas uniquement pour la législature actuelle, mais pour les effets que cela aurait sur les autres législatures qui suivront. Le public s'attend à ce que, comme députés, nous ayons plus d'influence. Nous pouvons devenir plus influents que nous le sommes en ayant recours aux instruments que les comités mettent à notre disposition. Au cours des années, cependant, j'ai constaté qu'avec le contrôle qu'exerce le gouvernement sur les ordres de renvoi aux comités, il est presque impossible pour un comité de disposer d'une question aussi rapidement qu'il le faudrait, à moins qu'il ne soit saisi d'un rapport annuel. Sans système de renvoi d'office, on laisse tomber la question et elle se perd dans le flot des événements qui surviennent quelques jours plus tard. Au moment où le comité est prêt à la reprendre, il est peut-être trop tard. Si nous avons un système selon lequel les comités recevraient continuellement des rapports, il n'y aurait aucun problème lorsqu'on aurait à aller aux renseignements.

Pour terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire aux traditionalistes du gouvernement et de l'opposition que l'élargissement du rôle investigateur du comité n'est pas une tendance congressionaliste déguisée; ce n'est pas d'un cheval de Troie qui apporte le républicanisme à un public canadien qui ne se doute de rien. Cela n'aura pas les conséquences désastreuses pour le système parlementaire britannique et pour le gouvernement responsable que craignent les traditionalistes mais, monsieur l'Orateur, cela donnera aux députés de chaque parti à la Chambre, en tant que représentants de leurs commettants et du peuple canadien tout entier, de nouvelles possibilités de contribuer à améliorer la façon dont le pays est gouverné. La nouvelle génération de députés n'acceptera rien de moins que cela; le public canadien n'en attend pas moins de ses députés.

M. Harry Kuntz (Battle River): Monsieur l'Orateur, comme les députés qui m'ont précédé, je tiens à vous offrir mes sincères félicitations à la suite de votre réélection à la présidence de la Chambre des communes. J'ai appris que vous vous étiez acquitté de cette charge avec beaucoup de sagesse et d'équité par le passé, comme je ne doute pas que vous ne continuiez à le faire à l'avenir. Je félicite aussi l'Orateur adjoint, le vice-président des comités et tous les nouveaux ministres et secrétaires parlementaires. Vous avez assumé de lourdes responsabilités, et il y a lieu de vous en féliciter.

Des voix: Bravo!

M. Kuntz: Je voudrais tout d'abord rendre hommage à mon prédécesseur, M. Cliff Downey, de Castor, en